



HAL
open science

Être sociologue en contexte participatif et délibératif. Les épreuves d'un tour de rôles

Sandrine Rui

► **To cite this version:**

Sandrine Rui. Être sociologue en contexte participatif et délibératif. Les épreuves d'un tour de rôles. Sciences et actions sociales, 2025, Le savant, le politique et la "recherche interventionnelle" Portraits de chercheurs réflexifs engagés dans les champs social, politique et scientifique, 23, pp.[en ligne]. halshs-04873900

HAL Id: halshs-04873900

<https://shs.hal.science/halshs-04873900v1>

Submitted on 8 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Sciences et actions sociales

23 | 2025

Le savant, le politique et la «recherche interventionnelle»

Être sociologue en contexte participatif et délibératif

Les épreuves d'un tour de rôles

Sandrine Rui



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/sas/4723>

ISSN : 2428-2871

Éditeur

Association des chercheurs des organismes de la formation et de l'intervention sociales (ACOFIS)

Référence électronique

Sandrine Rui, « Être sociologue en contexte participatif et délibératif », *Sciences et actions sociales* [En ligne], 23 | 2025, mis en ligne le 08 janvier 2025, consulté le 08 janvier 2025. URL : <http://journals.openedition.org/sas/4723>

Ce document a été généré automatiquement le 8 janvier 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Être sociologue en contexte participatif et délibératif

Les épreuves d'un tour de rôles

Sandrine Rui

- 1 À quoi est-on confronté lorsque, sollicité au titre de ses travaux sociologiques et d'une expertise de la participation, l'on endosse l'un ou l'autre des rôles des configurations participatives et délibératives ? La question se pose à bien des chercheurs en sciences sociales qui investissent la participation à la fois comme objet scientifique et à la fois comme objet d'intervention. Ce double engagement est d'autant moins rare que la norme participative imprègne la vie démocratique et l'action publique comme elle infuse dans bien des domaines de la vie sociale. Dans le travail social, la création artistique, la consommation, le soin, le management, l'apprentissage ou encore la science elle-même... il est désormais devenu fréquent, voire impératif (Blondiaux, Sintomer, 2002), que l'action soit envisagée selon des modalités participatives, collaboratives, contributives. La norme participative contribue ainsi à transformer nos relations aux autres, nos pratiques ordinaires et, pour les chercheurs comme pour bon nombre d'autres professionnels, nos métiers.
- 2 Si l'on s'en tient au domaine de la démocratie et de l'action publique, en trois décennies, l'extension d'une offre de participation est manifeste dans la quasi totalité des champs d'intervention selon des formes diverses, plus ou moins procéduralisées, à toutes les échelles territoriales (débat public de la Commission nationale du débat public (CNDP), conseils de développement, budgets participatifs, conventions citoyennes...). À cette offre institutionnelle, s'ajoutent des initiatives citoyennes de toute facture configurant dans le même temps une offre civile de participation (Neveu *et al.*, 2022). On notera d'emblée que la norme participative n'a pas reconfiguré pleinement les choses : les institutions et mécanismes représentatifs dominent ; les intentions ne sont pas exemptes d'arrière-pensées et les offres parfois en trompe-l'œil ; les inégalités sociales de participation restent patentes ; les ambivalences des individus que nous sommes déroutent – à la fois défenseurs exigeants de ce qui permet d'être écoutés davantage sur tout ce qui a une incidence sur le cours de nos vies, et à la fois,

déserteurs ou participants intermittents des scènes publiques proposées à cet effet. Mais, quoi qu'il en soit des bilans, l'institutionnalisation de la participation a aussi transformé les processus et les modalités d'action et de décision de façon significative. Elle s'est accompagnée de l'apparition de nouveaux métiers, avec la création d'un marché et de professionnels de l'ingénierie participative comme elle a conduit à l'internalisation de nouvelles fonctions dédiées au sein des organisations et institutions (Bessie2024-11-09T14:28:00BNonjon, 2006 ; Mazeaud, 2012 ; Lee, 2015 ; Bherer *et al.*, 2017 ; Mazeaud et Nonjon, 2018) ; elle a aussi fait émerger de nouveaux rôles afférents à la division du travail participatif et délibératif, à l'instar de ceux de conventionnel¹, de membre de comité de gouvernance ou autre comité de pilotage ou encore de celui de garant, spécificité française. C'est de certains de ces derniers rôles dont il sera question ici, à partir de l'expérience qui a été la mienne.

- 3 Après avoir rendu compte de la diversité des postes d'observation et d'intervention qui s'offre aux chercheurs dans les contextes participatifs et délibératifs, il s'agira de rappeler les principaux défis épistémologiques, voire déontologiques, sommes toutes classiques et largement documentés, que ces tours de rôles suscitent généralement, en particulier quand il s'agit de produire de la connaissance sur des objets sur lesquels on intervient. Surtout, je souhaiterais évoquer ici les types d'épreuves auxquels on peut être confronté lorsqu'il s'agit d'accomplir l'une des charges publiques des dispositifs de participation à partir de mon expérience. On verra comment l'endossement de rôles peu codifiés au sein de processus eux-mêmes faiblement indéterminés, guidés toutefois par des principes délibératifs puissants, met à l'épreuve la tension entre intérêts, savoirs et convictions. En quoi alors la collégialité et la dynamique propre des processus servent-elles la réflexivité individuelle et collective, et jusqu'où l'éthos sociologique peut-il constituer une ressource des tours de rôles au sein desquels on engage sa responsabilité ?

Des opportunités diverses d'engagement entre observation et intervention

- 4 Les configurations participatives et délibératives donnent aux chercheurs qui s'emparent de ces objets l'occasion d'un tour de rôles, entre recherche et expertise, avec ou sans finalité immédiate de production de connaissances. À la façon dont Gans (1967, p. 440) distingue les différents rôles qui s'offrent au sociologue de terrain et qu'il a mobilisés lui-même, il est possible de s'envisager comme un chercheur « total » - d'autres diraient un « pur » chercheur -, un chercheur-participant ou un participant « total ». Celles et ceux qui défendent la plus-value des démarches ethnographiques pour observer les dispositifs participatifs (Cefaï *et al.*, 2012) savent que la combinaison de ces différentes stratégies est heuristique. Ces postures restent ici définies par le seul objectif scientifique, et c'est en toute autonomie que le chercheur décide des conditions de production de connaissances au regard de ses propres intentions. La maîtrise du degré d'immersion et d'intervention est bien sûr dépendante des négociations et transactions de toute situation d'interaction. Les dispositifs participatifs et délibératifs sont de ce point de vue plus ou moins faciles à pénétrer. Les dispositifs « ouverts », accessibles à toutes celles et ceux qui souhaitent débattre, n'appellent généralement rien de plus que de se poster sur les scènes d'échanges et de déployer des méthodologies et des protocoles d'enquête que l'on définit et opérationnalise en toute

indépendance. Dans le cas des dispositifs « fermés », à l'instar des conventions citoyennes qui reposent sur la constitution d'un mini-public tiré au sort, les chercheurs doivent compter avec les règles et conditions d'accès²³, en partie imposées, en partie négociées, comme pour bon nombre de recherches empiriques. Sauf à avoir la bonne fortune du politiste J. Boswell (2021) qui fut tiré au sort pour siéger dans une assemblée citoyenne locale sur la qualité de l'air au Royaume-Uni, se trouvant ainsi en position d'éprouver ce qu'être un « citoyen délibératif » veut dire.

- 5 Être en situation d'intervenir au sein des configurations participatives que l'on observe à des fins de connaissance peut résulter d'opportunités de financements telles les commandes d'études et d'évaluation, ou encore les contrats CIFRE pour les doctorant.es, comme pour bien d'autres objets des sciences sociales (Granier *et al.*, 2018). Mais cette sollicitation comme expert de la participation n'a pas toujours une finalité immédiate de production de connaissances, et peut être perçue comme utile par les instigateurs pour des contributions diverses. À titre d'exemples, me concernant, cela a pu consister à participer à l'élaboration d'un cahier des charges pour le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en amont d'un débat public organisé par la CNDP ; être membre d'un comité d'appui technique d'une démarche de science participative en santé publique ; être auditionnée comme expert par les membres d'une convention citoyenne... Il est aussi devenu régulier que les chercheurs de la participation démocratique soient invités à endosser les rôles propres à la division du travail participatif et délibératif, tels ceux de garants, de membre de comité de gouvernance ou de comité d'appui technique. Ce fut mon cas à plusieurs reprises ces dernières années. J'ai été ainsi appelée à être garante d'un atelier citoyen dans le cadre de la réforme sur les retraites, mis en place par la Direction interministérielle de la transformation publique (2018), d'une convention citoyenne organisée par la métropole de Nantes (2021-2022), ou encore des travaux de la commission temporaire du Conseil économique, social et environnemental (CESE) suite à la saisine du Premier ministre relative à la participation démocratique des jeunes (2022). C'est aussi à l'invitation du CESE que j'ai siégé comme membre du comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur la fin de vie (2022-2024).
- 6 Une fois réglée la question de la disponibilité, et étant précisé que ces charges publiques ne font généralement pas l'objet de rétribution ni même d'indemnisation⁴, accepter de telles sollicitations procèdent de bonnes raisons multiples. Des inclinaisons personnelles (goût pour ce qui rompt les routines professionnelles, affinités électives, curiosité pour le sujet soumis à délibération, ...) peuvent bien sûr entrer en considération. Une expérience de « pure » praticienne au début des années 2000 explique aussi dans mon cas l'attention d'emblée favorable que je porte à ces sollicitations. Surtout, il y a là toujours des opportunités d'accès à un « terrain » d'observation qu'il est difficile de refuser, tant elles promettent, même sans intention scientifique immédiate, de nourrir analyses et enseignements, en particulier en ce qu'elles placent à l'intérieur de la « boîte noire » des dispositifs ; elles permettent de mettre à l'épreuve des faits, savoirs et expertises. Enfin, accepter de telles missions peut aussi constituer une « forme d'engagement politico-scientifique » (Lefebvre et Legris, 2018) ou d'un « engagement civique en faveur des innovations démocratiques » (Jacquet et Reuchamps, 2017) lorsque l'on envisage que la mise à disposition de son expertise pourrait contribuer au progrès démocratique. Si je peux faire miens ces mobiles, j'ajouterais que pour une sociologue formée à la sociologie tourainienne et à sa

méthode d'intervention sociologique (Touraine, 1978 ; Cousin et Rui, 2013), il y a une continuité évidente entre l'intervention comme actrice des processus participatifs et délibératifs et le fait d'envisager que la connaissance sociologique se fait en dialogue avec les acteurs, l'ambition étant toujours de contribuer à l'augmentation de leurs capacités réflexives et de leurs capacités d'action, pour transformer l'ordre social et politique. En dépit de leur diversité interne, les théories participationnistes et délibératives ont d'ailleurs aussi des visées transformatrices, qu'il s'agisse de la société ou de l'émancipation des individus.

Défis épistémologiques

- 7 L'état de l'art en matière de participation démocratique s'étoffe en continu tant au plan théorique qu'empirique, et doit pour une bonne part aux *insiders* (Jacquet et Reuchamps, 2017 ; Suiter *et al.*, 2019 ; Pech, 2021 ; Fourniau, 2022 ; Fleury, 2022). Ces contributions s'accompagnent parfois de considérations méthodologiques, épistémologiques, voire déontologiques, depuis ces situations d'« expérience-enquête », selon la formule forgée par Dominique Schnapper (2011) pour relater et analyser son expérience de sage au Conseil constitutionnel. Pour une bonne part, les chercheurs reviennent sur les défis, parfois l'inconfort, mais aussi les plus-values de ces positions « embarquées » (Alam *et al.*, 2012 ; Lefebvre et Legris, 2018) ou « hybrides » de « méthodologues » (Jacquet et Reuchamps, 2017). Sous l'angle des enjeux scientifiques, les expériences rendent compte des tensions, sommes toutes ordinaires en sciences sociales, qu'exacerbent ces positions qui supposent de ne pas rester en surplomb, mais bien d'intervenir eu égard au rôle que l'on a accepté d'endosser. Que font ces positions entre recherche et action à la connaissance ? Jusqu'où cette dernière peut-elle être jugée objective et fiable ? N'est-elle pas corrompue en même temps que l'on se corromprait ? Les réponses à ces questionnements viennent nourrir une réflexivité collective, ancienne, toujours nécessaire. Chacun s'efforce de trouver le point d'équilibre entre « intellectuel bureaucrate » et « intellectuel libre » (Merton, 1965), entre engagement et distanciation (Elias, 1983), entre attachement et détachement (Callon, 1999), entre jugements de faits et jugements de valeurs (Weber, 1959) quand il est pris dans « la dialectique sans fin entre le rôle de membre (qui participe) et celui d'étranger (qui observe et rend compte) » de toute enquête de terrain (Hughes, 1975). C'est aussi sous l'angle des enjeux sociaux et politiques que les chercheurs interrogent l'effet de leurs propres interventions. Que font de telles implications aux dispositifs, aux politiques participatives ou encore aux résultats des délibérations ? Faut-il et comment parer à toute velléité d'instrumentalisation de la part des pouvoirs instigateurs comme de celle des participants ? Faut-il et comment éviter de servir de caution en devant un rouage d'une entreprise de pure légitimation ? Surtout que les mises en cause à front renversé ne sont pas rares : tantôt perçu comme un savant inutile, quand on assure être bien en peine d'énoncer ce que devrait être une « bonne pratique », tantôt comme l'idiot utile des dispositifs quand on se voit taxer d'« acceptologues »⁵ par des opposants, aussi hostiles aux projets soumis à la procédure de débat public qu'au principe même de cette dernière, et qui dénoncent l'intervention des chercheurs comme concourant à la fabrique de « l'acceptabilité sociale ».
- 8 Les réponses apportées par les chercheurs et les stratégies mises en œuvre dépendent des objets, des contextes, mais aussi des paradigmes dans lesquels ils s'inscrivent. La

distinction qu'opérait Cécilia Claeys il y a près de 20 ans en matière de participation environnementale n'est par toujours aussi nette entre la posture du sociologue critique qui se méfie, voire refuse, la demande sociale afin « de ne pas contribuer à asseoir scientifiquement le pouvoir des classes dirigeantes » (Claeys, 2006, p. 8) et celle du sociologue de la critique, enclin à s'inscrire dans l'accompagnement social de processus misant sur l'hybridation des savoirs. Comme elle le pensait alors, certains peuvent estimer que le métier de sociologue suppose de ne pas renoncer à « l'objectivation comme fondement de la posture sociologique » et devrait conduire à résister à la tentation de jouer les arbitres ou les animateurs, en laissant ces fonctions à l'ingénieur social. Mais O'Miel et ses collègues (2017) rappellent qu'une sociologie critique n'empêche ni l'engagement ethnographique, ni les interventions sociales⁶. De surcroît, les tournants épistémologiques contemporains (Latour et Woolgar, 1988 ; Callon *et al.*, 2001 ; Burawoy, 2005), comme le développement des sciences participatives légitiment de nouveaux régimes de production des savoirs, et donc de pouvoir, où les frontières entre experts et profanes, comme entre humains et non humains, sont reconfigurées. La diversité des rôles reste suffisamment étendue pour que, quelles que soient les formes d'engagement dans le métier, des chercheurs investissent les configurations participatives et délibératives, qu'ils envisagent d'être ainsi en position de faire de « l'entrisme méthodologique » (Lefebvre et Legris, 2018), d'intervenir en « méthodologues » critiques (Jacquet et Reuchamps, 2017), ou de trouver de quoi défendre un délibérativisme radical (Fourniau, 2022).

- 9 Le fait est que le rôle des chercheurs est manifeste dans « la construction et la consolidation de l'édifice participatif français » (Blatrix, 2012, p. 60), les institutions participatives puisant dans leurs travaux et leurs interventions une légitimité tant académique que démocratique. Mais qu'il existe ainsi des liens forts entre un mouvement de réforme et l'activité académique n'est pas une singularité de ce domaine. Comme tout phénomène social ou politique émergent, son institutionnalisation s'est accompagnée de la formation d'un collège invisible, avec un effort de structuration de la recherche qui n'efface ni la diversité des approches, ni la porosité entre communauté scientifique et communautés de pratiques (Blondiaux *et al.*, 2016), avec un dialogue continu aussi bien avec les praticiens de la participation qu'avec les acteurs du monde politique et de la société civile organisée intéressés par ces questions. Si la notion de « communauté épistémique » n'est sans doute pas pleinement adaptée⁷, les circulations sont indéniables et participent des logiques de renforcement mutuel et d'approfondissement entre les théories participatives et délibératives, leurs implications pratiques et les enquêtes empiriques dont ces dernières font l'objet, le tout contribuant à une redéfinition des standards normatifs (Ercan et Dryzek, 2015.)
- 10 L'intrication des enjeux scientifiques, politiques et sociaux rend quoi qu'il en soit essentiels ces questionnements. Ils s'imposent quelles que soient les modalités d'engagement du chercheur en contexte participatif et délibératif. Ils ouvrent sur des tensions que les sociologues ont appris à contrôler et s'efforcent de dépasser en misant sur la réflexivité. Mais à ces défis, sommes toutes ordinaires, s'en ajoutent d'autres plus rarement discutés. Que dire de ces rôles qu'il s'agit d'endosser ? Et en quoi être sociologue peut-il constituer une ressource face à l'épreuve du réel des processus ?

Rôles indéterminés, principes puissants

- 11 Les processus participatifs et délibératifs n'ont pas la consistance du conseil constitutionnel. Leur institutionnalisation reste limitée, comme l'observe Guillaume Petit (2023) à l'échelle locale, compte tenu d'un « juridicisme soft et souvent sous-dimensionné » (p. 126) et d'une « expérimentation permanente » qui n'empêche en rien une « mise en administration », elle bien réelle. On l'a dit, la professionnalisation a accompagné la constitution d'un marché et d'une administration de la participation. Les formations et les guides, nourris des évaluations et retour d'expériences, contribuent à formaliser compétences, procès, méthodes et outils ; la technicité s'est donc affermie. Mais bien des dispositifs échappent à toute codification réglementaire, à l'instar des budgets participatifs ou des conventions citoyennes, et quand le droit existe en la matière, il ne dit pas toujours tout des obligations, des garanties et rarement des modalités de mise en œuvre. Aussi, instigateurs, praticiens et participants peuvent-ils être animés par de solides convictions ; ils sont aussi en proie à bien des doutes tant, en dépit du professionnalisme des ingénieurs participatifs recrutés pour les accompagner, les processus participatifs et délibératifs ne relèvent pas de pratiques sociales cordonnées et cohérentes (Ryfe, 2007.) De fait, s'engager pour intervenir dans des configurations participatives, c'est devoir compter avec des formes très dépendantes des contextes et des individus qui les font vivre ; c'est aussi endosser des rôles non écrits et donc indéterminés.
- 12 Sur ce point, le travail de la CNDP est toutefois à souligner. Cette dernière a construit en quelques décennies son assise, sa doctrine et sa méthodologie eu égard à une procédure de débat public très balisée. Ainsi, le rôle du garant censé veiller à l'indépendance, l'impartialité et la sincérité de la démarche, initialement invité « à tracer les contours de sa mission selon ses propres constats »⁸ a-t-il été progressivement affermi, avec une dimension désormais très interventionniste et prescriptive⁹. Cet « observateur et témoin actif » ne doit pas se contenter d'être un « greffier » mais bien intervenir dans l'organisation des débats publics. Il reste que rien n'oblige un instigateur de démarche participative à puiser dans le vivier des garants de la CNDP, et ce alors même que cette fonction est devenue courante, en particulier pour les conventions citoyennes qui se multiplient à bien des échelles. Accepter de jouer le rôle de garant suppose donc la plupart du temps d'en « tracer les contours », parfois en dialogue avec les instigateurs ou au sein d'un collège de garants, parfois en totale autonomie et selon la conception que l'on se fait de cette fonction de tiers indépendant.
- 13 Devoir « tracer les contours » de sa mission, c'est aussi ce qui attend tout membre d'un comité de gouvernance d'une convention citoyenne, qu'il s'agisse de la CCFV à laquelle j'ai contribué ou, avant elle, de la Convention citoyenne pour le climat (Pech, 2021 ; Fourniau, 2022). Il est attendu qu'un tel comité garantisse « le bon déroulé de la Convention et sa transparence » et qu'il procède « aux arbitrages méthodologiques structurants à toutes les étapes du processus »¹⁰. Dans les faits, il s'agit bien d'arbitrer quant aux critères de recrutement des citoyens, aux documents constitutifs du socle documentaire, au déroulement des différentes sessions, aux options méthodologiques, au profil des experts à auditionner... Sur tous ces points et d'autres encore, il s'agit donc bien de décider, en l'occurrence dans un cadre collégial, ce qui confère une responsabilité tout autant individuelle que collective. En l'occurrence, servent de guide les principes puissants admis comme des ressorts de la qualité et de la légitimité des

processus délibératif (OCDE, 2020 ; Fatin-Rouge Stefanini et Geynet-Dussauze, 2022). Apparents parfois dans les courriers de sollicitation, les chartes et règlements intérieurs¹¹ établis pour un processus donné, parfois peu formalisés, ils sont toutefois ces valeurs auxquelles se conformer pour (bien) jouer son rôle, et celles qu'il faut respecter pour assurer la qualité du processus délibératif lorsqu'il s'agit de faire des choix méthodologiques ou, en tant que garant, en apprécier la pertinence. Ainsi « gouverner » ou « garantir » une convention citoyenne suppose de respecter des conditions d'indépendance (à l'égard de l'autorité à l'origine de la question comme à l'égard de tout acteur qui pourrait chercher à faire pression sur le processus), d'intégrité et de neutralité à l'égard du sujet soumis à délibération. « Gouverner » ou « garantir » revient aussi à faire en sorte que le processus réponde aux principes suivants : la qualité, l'accessibilité et le pluralisme des informations versées à la discussion via les documents comme via les intervenants auditionnés ; la représentativité, l'inclusion et l'égalité de traitement des conventionnels, comme la protection de leur vie privée ; la transparence des décisions de l'entité organisatrice ; la publicité des travaux, notamment par leur médiatisation ; enfin, la redevabilité des autorités publiques à l'origine de la saisine. Opérationnaliser les principes n'a rien d'évident, et un processus délibératif est pavé de fausses bonnes idées, d'erreurs et de malentendus. Mais ces principes sont bien à l'esprit de tous, membres de la gouvernance, animateurs, garants comme participants. Ils font d'autant plus l'objet d'une vigilance constante, à la fois à titre personnel qu'au plan collectif, qu'il en va de la « réussite » de la démarche. Cet horizon partagé revient à la fois à penser l'efficacité de la démarche – il convient de créer les conditions pour que plusieurs dizaines de citoyens, divers socialement, coopèrent pour répondre à la question posée et remettre un avis argumenté sous forme d'un rapport de qualité, et à une échéance fixée à l'avance – et à la fois de créer les conditions qui assoient sa légitimité, c'est-à-dire faire en sorte que le processus soit reconnu, à l'intérieur comme à l'extérieur, comme irréprochable sous quelque rapport que ce soit.

Charge publique et ethos sociologique

- ¹⁴ Entre indétermination et principes puissants, pour la sociologue qui s'engage, comme pour tous les protagonistes du reste, il ne peut donc s'agir de s'identifier à un rôle. Quel sens cela aurait-il de se « prendre pour un garant » ou pour « un membre de comité de gouvernance » ? Même la qualité d'expert de la participation, qui justifie la sollicitation, n'est pas d'une grande consistance, les attentes à son égard étant incertaines et ambiguës. Comme Lefebvre et Legris (2018, p. 50) en ont fait l'expérience, l'indétermination des processus, des rôles et donc des « zones d'incertitude » favorisent alors l'autonomie du chercheur, dont le rôle de composition ne prend sens que dans son accomplissement pratique.
- ¹⁵ Cette autonomie est toutefois relative eu égard à la collégialité et plus encore à la force d'enrôlement de la dynamique délibérative. L'éthos du sociologue permet pour soi-même de savoir quoi faire des tensions entre ses expériences, intérêts, savoirs et convictions. On sait d'ordinaire faire aussi avec les contradictions devant lesquelles on peut être placé. Comme Boswell devenu « citoyen délibératif », ce que l'on croyait savoir, ce dont on pouvait être convaincu, se trouve bousculé par le « réel » des processus. Et c'est d'abord une chance que de pouvoir avoir ainsi l'occasion de remettre

en question ce qui était devenu évident. Ce qui l'est moins par moments c'est que, quelle que soit la façon dont on s'appuie sur sa propre réflexivité pour prendre position, il convient de faire avec la collégialité des décisions, qu'il s'agisse d'un collègue de garants ou d'un comité de gouvernance. Dans le cas de la CCFV, les décisions du comité de gouvernance procédaient d'une délibération guidée le plus souvent par la recherche du consensus, ce qui n'a pas exclu le recours aux votes pour dégager une majorité afin de dépasser les désaccords. Ces discussions, attendues, se sont doublées de celles, inévitables entre personnes venues d'horizons différents - experts du sujet soumis à la délibération, membres de l'institution organisatrice, experts de la participation -, qui, toutes indépendantes à l'égard de l'autorité à l'origine de la saisine, restent toutes prises dans des rapports sociaux de pouvoir du fait de leurs statuts respectifs, et ont elles-mêmes à composer avec les expériences, intérêts, savoirs et convictions. Nous avons donc dû apprendre à nous faire confiance. Ces discussions ont pu porter sur les possibles « conflits d'intérêt », non pas sous l'angle de « l'intéressement au résultat » de l'issue de la délibération¹², mais bien sous celui des « conflits de loyauté » du fait de l'ambiguïté statutaire caractérisant chacun d'entre nous. À quoi chacun donnait-il la priorité ? Aux enjeux scientifiques ? Aux enjeux politiques ? Aux enjeux sociaux ? Au nom de qui les différends portant sur des conceptions différentes du fait participatif convenait-il de trancher ? Cette réflexivité collective prend une dimension décisive quand la convention proprement dite est lancée. La force de l'enrôlement de la dynamique conventionnelle, qui ne se « gouverne » jamais pleinement, est ce qui permet à un comité de gouvernance composite, au sein duquel chacun découvre et compose avec un rôle incertain, de prendre la mesure d'une responsabilité qui ne peut qu'être partagée une fois les citoyens entrés en jeu. Cette association des citoyens aux choix méthodologiques, selon des mécanismes divers, dont des votes sur la méthode, a permis en dernière instance de faire émerger un sens partagé au rôle qu'il s'agissait de jouer. En l'espèce, c'est bien plutôt d'une « charge publique » dont il faut parler, au sens où comme pour les conventionnels, elle relève d'une liberté politique qu'il convient d'accomplir en pratique et qui permet de s'accomplir comme citoyenne¹³.

- 16 La collégialité comme la dynamique propre aux processus délibératifs est ce qui permet d'articuler réflexivité individuelle et réflexivité collective. C'est à ce point d'articulation qu'être sociologue constitue d'ailleurs une ressource. Face à l'intrication des enjeux scientifiques, politiques et sociaux, ce qui a gouverné *in fine* mon intervention, dans ce cas, comme à d'autres moments du tour de rôle participatif, c'est bien de ne jamais cesser d'envisager le processus et ses acteurs, moi y compris, comme objets d'observation et d'analyse. Cela n'empêche en rien, comme le souligne pour elle-même Dominique Schnapper, de participer « pleinement en tant qu'acteur » soit « avec conviction et autant de conscience professionnelle que possible à la prise de décision et à la vie collective » (p. 300). C'est même parce que la dialectique entre engagement et distanciation est très structurante de l'éthos sociologique, qu'il est possible de jouer son rôle en s'efforçant de rendre explicite la complexité pour en débattre, de livrer ce que l'on croit comprendre de ce qui fait problème, de partager ses interprétations, ses hypothèses, comme ses doutes avec celles et ceux avec lesquels il convient de coopérer.

17 *

18 **

19 « La démocratie est un travail plus qu'une idée » écrit Touraine (1994). Elle se fait avec des acteurs sociaux ; la sociologue est l'un d'eux, *a fortiori* quand il s'agit d'accomplir l'une des charges publiques attendues des processus de participation démocratique. Si être sociologue constitue une ressource face aux types d'épreuves rencontrées, l'expérience des tours de rôles, à la longue, permet aussi de savoir se « mettre à la place » de tous les protagonistes des processus que l'on observe. Elle permet d'assumer la complexité quand il s'agit de décider, d'orienter, d'intervenir, en envisageant la diversité des perspectives. Cela ne garantit en rien que ces prises de position soient toujours justes et utiles. Mais c'est un mode d'intervention qui, quand il reste en continuité avec la pratique sociologique, m'apparaît simple à envisager. Cette continuité est d'autant plus évidente que les expériences délibératives, comme l'envisage Bohman (2008) en suivant Dewey, relèvent d'une conception de la démocratie qui permet qu'un « public » se forme et s'engage dans une forme d'enquête sociale, « soit un mode de résolution de problèmes par l'activité sociale coopérative. » Elles appellent une « coopération réflexive » (Honneth, 1998), à laquelle, quelle que soit la place qui nous est réservée, il est toujours essentiel de participer.

BIBLIOGRAPHIE

- Alam T., Gurruchaga M. et O'Miel J., 2012, « Science de la science de l'État : la perturbation du chercheur embarqué comme impensé épistémologique », *Sociétés contemporaines*, vol. 3, n° 87, p. 155-173.
- Baeckelandt S. et Bonin H., 2023, « Réforme du CESE. Un échec démocratique ? », *Revue Projet*, n° 393, p. 4-8.
- Bherer L., Gauthier M. & Simard L. (eds), 2017, *The Professionalization of Public Participation*, New York, Routledge.
- Blatrix C., 2012, « Des sciences de la participation : paysage participatif et marché des biens savants en France », *Quaderni*, n° 79, p. 59-80.
- Blondiaux L. et Sintomer Y., 2002, « L'impératif participatif », *Politix*, n° 57, p. 17-35.
- Blondiaux L., Fourniau J.-M. et Mabi C., 2016, « Introduction. Chercheurs et acteurs de la participation : liaisons dangereuses ou collaborations fécondes ? », *Participations*, vol. 3, n° 16, p. 5-17.
- Bohman J., 2008, « Réaliser la démocratie délibérative comme mode d'enquête : le pragmatisme, les faits sociaux et la théorie normative », *Tracés*, 15 [En ligne].
- Boswell J., 2021, « Seeing like a citizen: How being a participant in a citizens' assembly changed everything I thought I knew about deliberative minipublics », *Journal of Deliberative Democracy*, vol. 17, n° 2 [<https://doi.org/10.16997/jdd.975>].
- Bessie2024-11-08T18:41:00BBurawoy M., 2005, « For public sociology », *American Sociological Review*, vol. 70, n° 1, p. 4-28.

- Callon M., 1999, « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégaïé : la double stratégie de l'attachement et du détachement », *Sociologie du travail*, vol. 1, n° 41, p. 65-78.
- Callon M., Lascoumes P. et Barthes Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, éd. du Seuil.
- Castra M. et Rui S., 2024, « Observer la convention citoyenne sur la fin de vie » (dossier débat), *Sociologie*, vol.15, n° 3.
- Cefaï D., Carrel M., Talpin J., Eliasoph N. et Lichterman P., 2012, « Ethnographies de la participation », *Participations*, vol. 3, n° 4, p. 7-48.
- Claeys C., 2006. « La participation environnementale à la française : le citoyen, l'État... et le sociologue », *Vertigo : La revue électronique en sciences de l'environnement* [hal-02483695Vol7no3, décembre 2006].
- Collectif, 2017, « La sociologie critique de la démocratie participative est-elle utile ? », *Participations*, vol. 3, n° 19.
- Cousin O. et Rui S., 2013, *L'intervention sociologique. Histoire(s) et actualités d'une méthode*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Elias N., 1983, *Engagement et distanciation*, Paris, éd. Fayard.
- Ercan S.A. & Dryzek J.S., 2015. « The reach of deliberative democracy », *Policy Studies*, vol. 36, n° 3, p. 241-248.
- Bessie2024-11-08T18:48:00BFatin-Rouge Stefanini M. et. Geynet-Dussauze C., 2022, « Droit des assemblées citoyennes », , in Petit G. *et al.*, *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation*, 2^e édition, GIS Démocratie et Participation (en ligne).
- Fleury M., 2022, « Entretien. Retour sur l'expérience de la Convention citoyenne pour le climat ». *Confluence des droits. La revue*, n°1 (en ligne).
- Fourniau J.-M., 2022, « Gouverner une assemblée citoyenne. Le rôle du comité de gouvernance de la convention citoyenne pour le climat », *Participations*, vol. 3, n° 34, p. 139-171.
- Gans H.J., 1967, *The Levittowners. Ways of Life and Politics in a New Suburban Community*, New York, Columbia University Press.
- Granier F., Moisset P. et Thobois P., 2018. « La sociologie sur commande ? », *Sociologies pratiques*, vol. 2, n°36 et 37.
- Honneth A., 1998, « Democracy as reflexive cooperation. John Dewey and the theory of democracy today », *Political Theory*, vol. 26, n° 6, p. 763-783.
- Hughes Everett C., 1996, « La place du travail de terrain dans les sciences sociales (1975) », *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Jacquet V. et Reuchamps M., 2017, « Les "méthodologues" de la démocratie délibérative. Entre activisme citoyen et recherche scientifique au sein du G1000 et du G100 », *Participations*, vol. 3, n° 16, p. 45-65.
- Latour B. et Woolgar S., 1988, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, éd. La Découverte.
- Lee C.W., 2015, *Do-it-Yourself Democracy : The Rise of the Public Engagement Industry*, Oxford, Oxford University Press.

- Lefebvre, R. et Legris M., 2018, « Le chercheur au chevet de la démocratie ? Une expérience de recherche impliquée dans la démocratie participative en région Nord-Pas-de-Calais », *Sociologies pratiques*, vol. 2, n° 37, p. 49-58.
- Maniglier P., 1998, « La politique sans l'État. Sur la définition néo-républicaine de la citoyenneté de Herman van Gunsteren », *Actuel Marx*, n° 23, p. 149-170.
- Mazeaud A., 2012, « Administrer la participation : l'invention d'un métier entre valorisation du militantisme et professionnalisation de la démocratie locale », *Quaderni*, n° 79, p. 45-88.
- Mazeaud A. et Nonjon M., 2018, *Le marché de la démocratie participative*, Paris, Editions du Croquant.
- Merton R.K., 1965, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, éd. Plon.
- Meyer M. et Molyneux-Hodgson S., 2011, « "Communautés épistémiques" : une notion utile pour théoriser les collectifs en sciences ? », *Terrains & travaux*, n° 18, p. 141-154.
- Neveu C. et GIS Démocratie et participation (coord.), 2022, *Expérimentations démocratiques. Pratiques, institutions, imaginaires*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion.
- Nonjon M., 2006, *Quand la démocratie se professionnalise : enquête sur les experts de la participation*, thèse de science politique, université de Lille.
- OECD, 2020, « Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions. Catching the Deliberative Wave » [<https://www.oecd-ilibrary.org/sites/339306da-en/index.html?itemId=/content/publication/339306da-en>].
- O'Miel J., Gourgues G., Mazeaud A., Nonjon M. et Parizet R., 2017, « La sociologie critique de la démocratie participative est-elle utile ? », *Participations*, vol. 3, n° 19, p. 221-242.
- Pech T., 2021, *Le parlement des citoyens. La Convention citoyenne pour le climat*, Paris, éd. du Seuil.
- Petit G., 2023, « L'éternel recommencement des politiques locales de démocratie participative. L'expérimentation permanente contre l'institutionnalisation », *Gouvernement et action publique*, vol. 12, n° 4, p. 111-135.
- Ryfe D. M., 2007, « Towards a sociology of deliberation », *Journal of Public Deliberation*, vol.3, n° 1, p. 30-42.
- Schnapper D., 2011, « L'expérience-enquête au Conseil constitutionnel. Réflexion sur la méthode », *Sociologie*, vol. 2, n° 3, p. 295-309.
- Suiter J., Farrell D. M., Harris C., O'Malley E., 2019, « La première Convention constitutionnelle irlandaise (2013-2014) : un dispositif délibératif à forte légitimité ? », *Participations*, vol. 1, n° 23, p. 123-146.
- Touraine A., 1978, *La voix et le regard*, Paris, éd. du Seuil.
- Touraine A., 1994, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, éd. Fayard.
- Weber F., 2011, « Dominique Schnapper, ethnographe et indigène », *Sociologie*, vol. 2, n° 3, p. 311-313.
- Weber M., 1959, *Le savant et le politique*, Paris, éd. Plon.

NOTES

1. J'utiliserai le terme de « conventionnel » pour désigner tout participant à une convention citoyenne. D'autres sont parfois préférés, comme celui de « conventionnaires » ou encore celui de « sortitionné », retenu par Baeckelandt et Bonin (2023) dès lors que les participants sont désignés par tirage au sort.
2. Ce n'est d'ailleurs pas une singularité française. Pour exemple, le Groupe de soutien académique de la convention constitutionnelle irlandaise était composé de chercheurs (Suiter *et al.*, 2019). Tout comme les politistes Jacquet et Reuchamps (2017) étaient impliqués dans les cellules méthodologiques en appui des assemblées citoyennes belges G1000 et G100.
3. Pour un retour d'expérience des chercheurs-observateurs de la convention citoyenne sur la fin de vie, voir le dossier : Castra M., Rui S., 2024. « Observer la convention citoyenne sur la fin de vie », *Sociologie*, n° 3.
4. C'est toutefois le cas pour les garants de la Commission nationale du débat public (CNDP) qui sont bien indemnisés comme « collaborateur occasionnel du service public ».
5. C'est le cas du collectif Pièces et Main d'œuvre. Voir « Les rebelles de l'acceptabilité », billet du 12 octobre 2009, *Nanomonde.org*.
6. Voir sur ce point le dossier de la revue *Participations*. (Collectif, 2017).
7. Voir la discussion que proposent de cette notion Meyer et Molyneux-Hodgson (2011).
8. Ainsi, on trouve trace d'un document archivé sur le site de la CNDP qui indiquait alors « ... il convient de ne pas définir de manière trop rigide et trop précise la fonction de garant. Aucun cadre immuable n'est imposé à la mission dont il est chargé : à lui principalement d'en tracer les contours, en fonction du constat qu'il est amené à établir. La diversité des expériences conduites jusqu'à présent témoigne largement de cette nécessaire souplesse. » [<https://www.archives.debatpublic.fr/sites/cndp.portail/files/role-garant.pdf>].
9. *Notice d'information sur le rôle des garant.es. Annexe à l'appel à candidature 2023* [<https://www.debatpublic.fr/nos-garantes-et-garants-739>].
10. Ces termes se trouvaient dans la lettre du président du CESE pour la désignation des membres du comité de gouvernance de la CCCFV comme dans son règlement intérieur.
11. Le règlement intérieur du comité de gouvernance de la CCFV, établi sur la base des principes des articles 4-2 et 4-3 de la loi organique du 15 janvier 2021 réformant le CESE, retenait que ses membres avaient pour obligation de prendre leur décision en veillant aux principes de sincérité, d'égalité, de transparence, et d'impartialité. Il n'avait, notamment, « pas vocation à s'exprimer ou à émettre un avis sur le fond des sujets » et était « tenu à une stricte obligation de neutralité vis-à-vis des travaux en cours par les citoyennes et citoyens ».
12. Face aux critiques émises à l'égard du comité de gouvernance de la CCC, Thierry Pech recommande de « privilégier à l'avenir un plus grand nombre de personnalités indépendantes, qui ne participent ni d'un mouvement social, ni d'une institution directement intéressée au résultat de l'opération. » (p. 35). Dans le cas de la fin de vie, il était illusoire d'imaginer rassembler des individus qui ne seraient pas « intéressés au résultat de l'opération », dès lors que, par-delà nos expériences singulières et nos points de vue personnels, nous mourrons tous. En revanche, je peux attester que chacun était prêt - et a bien contribué - à rendre possible n'importe quel « résultat », fût-il au plus loin de ses propres aspirations.
13. Voir sur ce point la discussion proposée par P. Maniglier, 1998,.

RÉSUMÉS

La démocratie participative et délibérative constitue un objet de connaissance largement investi par la communauté scientifique. Elle est aussi l'occasion d'interventions quand, sollicités comme experts, les chercheurs sont amenés à jouer l'un ou l'autre des rôles attendus des dispositifs mis en œuvre, comme ceux de garants ou d'acteurs de la gouvernance. Comme d'autres, mon engagement en contexte participatif et délibératif est ainsi caractérisé par un tour de rôles, qui met à l'épreuve l'éthos et le métier de sociologue. Par-delà les considérations épistémologiques, déjà documentées, on verra en quoi être sociologue s'avère toutefois une ressource en dépit de la mise en tensions du métier.

Participatory and deliberative democracy is widely invested by the scientific community with knowledge objectives. It is also an opportunity for interventions when researchers are called upon as experts and are required to play one or other of the expected roles of the participatory process, such those of « garant » or actors of governance. Like others, my commitment in participatory and deliberative contexts is thus characterized by a turn-taking, which tests the sociologist ethos and profession. Beyond the epistemological considerations, already documented, we will see how being a sociologist remains indeed a resource.

INDEX

Mots-clés : démocratie participative et délibérative, intervention, sociologue, épreuves

Keywords : deliberative and participatory democracy, sociologist, intervention, hardships

AUTEUR

SANDRINE RUI

Centre Émile-Durkheim, Université de Bordeaux – Science Po Bordeaux- CNRS sandrine.rui@u-bordeaux.fr